



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : s3mar@snes.edu

site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0613 5 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



Bulletin spécial Congrès

Rapport d'activité académique et financier

SOMMAIRE

Rapport global	Page 2
Emploi	Page 3
Agrégés	Page 4
CPE	Page 5
Non titulaires	Page 6
Retraités	Page 7
Rapport financier	Page 7

Voici venu le temps du congrès et du renouvellement des instances du SNES Martinique.

Voilà deux ans que nous nous sommes présentés à votre suffrage, et aujourd'hui, nous devons vous faire le rapport de nos activités qui ont commencé sur des chapeaux de roue puisqu'il a fallu dès notre arrivée nous concentrer sur les élections professionnelles.

En effet, les élections professionnelles se sont déroulées du 27 novembre au 4 décembre 2014, il s'agissait de renouveler les commissaires paritaires du SNES et ceci, dans tous les corps (agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, non titulaires et surveillants). Comment gagner des élections professionnelles puisque **les visites de S1 se faisaient de plus en plus rares ?**

Pour ce faire, comme nous l'avait demandé le SNES national, un collègue du bureau, Régis AUBRY, également commissaire paritaire, avait une décharge pour l'année scolaire, cette décharge lui permettant de faire des heures d'information syndicale dans les établissements. Il s'agissait essentiellement de redonner l'habitude aux personnels des EPLE d'avoir la présence d'un militant du S3 capable d'apporter des informations et des réponses, notamment sur le fonctionnement d'un S1, les droits et obligations des collègues, les CAPA donc les carrières, etc...

Grâce à ce travail de fourmi, le SNES Martinique est resté l'organisation majoritaire du second degré.

Une fois les élections professionnelles passées, nous avons continué les visites de S1, et nous sommes repassés dans les établissements déjà visités avant les élections, afin de consolider le travail entamé.

Pendant l'année scolaire 2014 – 2015, voici les établissements qui ont été visités : Jeanne et Emile ADENET au François, Aimé CESAIRE à Basse Pointe, CASTENDET, Dillon 2, Jacqueline JULIUS et PERRINON à Fort de France, Edouard GLISSANT et Place d'Armes 2 au Lamentin, Emile ZOLA à Sainte-Luce, Emmanuel SALDES à Sainte-Marie, Euzhan PALCY au Gros Morne, Georges ELISABETH à Rivière Salée, Hubert NERO au Lorrain, Isidore PELAGE à Sainte-Anne, Louis DELGRES à Saint-Pierre, Rose ST JUST à Trinité. Certains établissements comme Edouard GLISSANT, CASTENDET ou encore Hubert NERO ont été visités plusieurs fois. Dans les établissements dans lesquels il y a des militants pour la plupart en bureau ou en CA académiques, comme le Lycée SCHOELCHER, le LGT Frantz FANON, le LGT de Bellevue, les HIS ont été assurées par les S1.

En 2015 – 2016, nous continuons le travail entrepris. De plus en plus d'établissements sont demandeurs d'HIS et nous nous faisons un plaisir de nous y rendre. A cette heure une dizaine d'établissements ont été visités, pour les collègues : Aimé CESAIRE de Fort-de-France, celui du Carbet, Edouard GLISSANT, Place d'Armes 2, Jacqueline JULIUS, pour les lycées Centre sud, Victor SCHOELCHER.

Cette année, le collègue Régis AUBRY n'étant plus dans notre académie, c'est notre chargé du secteur CPE, Manuel GHUNAIM, qui se charge des HIS. Nous considérons que décharger un militant afin qu'il se concentre sur l'information aux collègues est important, et malgré le fait que nous ne sommes plus en année d'élection, il nous a paru fondamental de poursuivre et de flécher un militant sur cette activité.

La visibilité du SNES dans la presse nous a paru être elle aussi un axe important de développement.

Dès notre arrivée, nous avons pris contact avec la presse afin de développer des rapports privilégiés avec elle. Il a aussi fallu dans le secteur lui redonner l'habitude de venir au SNES. Nous avons multiplié les conférences de presse (thèmes : rentrée, grèves, secteurs), pas toujours avec succès ; la presse étant trop souvent à la recherche de sensationnel. Il a fallu taper du point sur la table pour qu'elle comprenne que nous étions l'organisation syndicale majoritaire du second degré et que nous étions incontournables à chaque moment qu'une question d'Education était à la une. Il nous semble aujourd'hui que notre pari est réussi et que le SNES Martinique est de plus en plus visible.

Concernant le fonctionnement du SNES, les secrétariats ont toujours lieu le mardi matin. Les bureaux stricts se tiennent la plupart du temps le mercredi après-midi, même si nous avons accepté après un vote en CAA (Commission Administrative Académique, le parlement du Snes), d'en tenir un sur trois sur une autre plage horaire (avec autorisation d'absence dans ce cas). Il a fallu remplacer Régis AUBRY parti dans une autre académie par un membre de la CAA. Manuel GHUNAIM a pris sa place après un vote en CAA à la date du 19 Septembre 2015.

Les bureaux élargis aux S1 du mercredi après-midi ont repris du poil de la bête. Ils se résumaient bien trop souvent à des bureaux stricts, et nos S1 avaient perdu l'habitude d'y participer. Le travail effectué sur l'année scolaire 2014 – 2015 dans les établissements n'a payé qu'en fin d'année scolaire puisque notre dernier bureau élargi a accueilli près de 25 S1. Celui du tout début de l'année scolaire 2015 – 2016 a lui aussi fait salle comble. Une trentaine de S1 s'y sont rendus. Un travail important reste à faire dans

certain établissements où les S1 se résument trop souvent à une boîte aux lettres. Huit établissements sur 56 n'ont toujours pas de S1. Il s'agit des collèges de Trianon (François), d'Hubert NERO (Lorrain), de Gérard Café (Marin), de Jacques ROUMAIN (Rivière Pilote), d'Emile ZOLA (Sainte Luce), de LAGROSILLIERE (Sainte Marie), d'Emmanuel SALDES (Sainte Marie), et enfin du Vauclin.

La CAA fonctionne elle-aussi. Elle est réunie quatre ou cinq fois dans l'année. C'est l'occasion de débattre et de prendre des décisions quant aux grands sujets qui traversent l'Education nationale.

En 2014 – 2015, cinq stages ont été organisés au SNES Martinique, stages lors desquels des militants nationaux se sont déplacés : Nouveaux militants, Collège, Lycée, Commissaires Paritaires, et CO-Psy.

En 2015 – 2016, quatre stages sont prévus : Non-titulaires, Entrée dans le métier, Collège et REP +, et Nouveaux militants.

Concernant l'action, le SNES Martinique a pris part à la majorité des grèves

En effet, cette mandature a été marquée par la réforme des collèges et les nouvelles Obligations Réglementaires de Service.

Les grèves nationales contre la réforme du collège étant suivies localement presque exclusivement par le SNES nous ont permis d'avoir une visibilité médiatique importante, même si nous déplorons que les collègues hésitent de plus en plus à faire grève. Est-ce la perte d'un trentième dans un contexte de gel du point d'indice depuis 2010 qui leur fait peur ? Est-ce le sentiment que quoi que le syndicat fasse, le gouvernement ne fléchira pas, sentiment que nous avons depuis un certain nombre d'années ? Il importe que chaque collègue se saisisse de la question et en débattre au sein de son S1 afin de pouvoir véritablement échanger en Congrès académique et de trouver les voies et moyens pour mobiliser l'ensemble de la profession.

Les grèves sont toujours l'occasion d'échanges avec les autorités rectorales. A chaque mouvement de grève, la FSU ou le SNES demande une audience à la Rectrice afin de faire le point sur leurs revendications. Mais les **audiences** de grève ne sont pas les seuls moments d'échange avec le rectorat puisque 2 ou 3 fois dans l'année, nous demandons à être reçus par la Rectrice. Il y a toujours au moins une audience de rentrée, une en milieu d'année et une en fin d'année clôturant l'année scolaire. C'est l'occasion pour nous de faire remonter auprès de l'autorité académique les difficultés que nous rencontrons sur le terrain, notamment avec les Chefs d'Etablissements et/ou IPR. Il s'agit pour nous qu'elle leur rappelle certaines

règles élémentaires trop souvent ignorées ou bafouées.

Nous rencontrons, en plus, à chaque fois que cela est nécessaire, le secrétariat général du rectorat afin d'intervenir sur des cas précis.

Enfin, nous accompagnons les collègues qui nous le demandent auprès des autorités.

SECTEUR EMPLOI

Le secteur Emploi a d'abord été concerné par l'organisation des élections professionnelles puisque c'était la deuxième fois que le vote se faisait sous forme électronique.

Une fois de plus, la modalité retenue par le Ministère n'a pas permis la plus large expression de la profession puisque hors les (encore) trop nombreux bugs, bon nombre de collègues ont été découragés par la procédure. Au final, vous avez massivement fait le choix de renouveler votre confiance aux commissaires paritaires du SNES qui reste ainsi l'organisation syndicale majeure dans le second degré (11 commissaires sur 19 chez les certifiés, 8 sur 10 chez les agrégés, 7 sur 8 chez les CPE, 2 sur 4 chez les co-psy). Chez les non titulaires, nous avons regagné une place à la CCP (Commission Consultative Paritaire), même si cela s'est fait sous le sigle de la FSU.

Pour ce qui est du paritarisme qui constitue la part majeure du secteur Emploi, nous avons dû faire face selon les CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) à des attitudes différentes de la part de l'administration.

Avancement d'échelon

Il n'y a rien eu de particulier du fait du caractère «mécanique» de cette CAPA, mais un travail conséquent sur tous les dossiers a été fait pour faire modifier les notes pédagogiques conformément à la politique académique en cas de carence d'inspection depuis 5 ans. Pour mémoire, le SNES avait obtenu que soit attribué un point supplémentaire aux collègues qui n'avaient pas été inspectés depuis 5 ans et qui de fait se trouvaient pénalisés pour l'avancement. Même s'il y a de moins de moins de cas avec des retards significatifs, il n'y a pas toujours l'application systématique de la règle et notre travail de contrôle permet de rattraper de nombreuses situations.

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés

C'est une CAPA qui devient complexe du fait de la situation de notre académie. Chaque année, sur

l'ensemble des demandeurs, il y a une présence massive de PE (professeur des écoles). Il faut savoir que notre académie est, en dépit de sa petite taille, la championne pour cette CAPA (plus de 20 dossiers en 2015 contre 4 pour l'académie de Reims et 8 pour Aix-Marseille). C'est dire si cette problématique devient de plus en plus prégnante. Même s'il n'est pas question de s'opposer à la mobilité professionnelle, il importe d'avoir une vision globale, la plus panoramique possible puisque les résultats de cette CAPA impactent le mouvement tant inter qu'intra académique comme nous avons eu l'occasion de le rappeler à l'administration. En effet, ces personnels ne participent pas au mouvement inter académique, du fait de leur statut de personnel enseignant titulaire de l'académie, et gardent également l'ancienneté acquise dans le précédent corps. Cette situation est aggravée puisque s'ajoutent les collègues issus du détachement, voie que nous combattons farouchement.

Avancement à la hors-classe

Cette CAPA est un fort enjeu pour les collègues, notamment ceux proches de la retraite puisque c'est une promotion qui permet de partir avec une pension revalorisée. Même s'il y a eu un bouleversement dans l'établissement du tableau d'avancement (le barème actuel favorise les plus forts échelons), il reste encore à faire pour que soit véritablement prise en compte la CARRIERE. Le SNES a bataillé et continuera de le faire pour que ce que certains voient comme une «récompense» ne soit pas donné à l'aube des dernières années d'une carrière tout à fait honorable. C'est hélas, trop souvent encore, l'écueil que certains IPR et chefs d'établissement ont du mal à éviter.

La FPMA ou mouvement intra

Ces dernières années, la FPMA a eu lieu dans le sempiternel contexte des suppressions de postes qui, bien qu'à échelle moindre, continuent de précariser la situation de trop de collègues. Ce sont ces suppressions qui mettent les collègues sur la route, du fait de compléments de service démultipliés.

Le deuxième élément qui diminue les possibilités de muter est le (sur)blocage de postes pour les stagiaires. Nous faisons systématiquement (et sommes d'ailleurs les seuls à le faire) tourner le mouvement en intégrant ces postes afin d'améliorer autant que faire se peut le projet de mouvement. Nous nous heurtons systématiquement à un mur de la part de l'administration, même si certaines de nos propositions sont reprises hors instance par le

rectorat. C'est sur ce dernier point que nous devons porter nos efforts pour obtenir un vrai GT de révision, repeignant toutes les situations restées en suspens.

Enfin, notre travail consiste également à accompagner certains collègues qui viennent vers nous et qui connaissent des difficultés de tous ordres. Cela comprend des courriers pour interpeller la rectrice, des audiences avec le secrétaire général, des visites à des chefs d'établissement, et parfois simplement des conseils lors d'entretiens avec les collègues. Tout ceci se fait bien évidemment en lien étroit avec le secrétariat académique.

SECTEUR DES AGREGES

Elections professionnelles

A l'issue des dernières élections professionnelles (27 novembre - 4 décembre 2014), les personnels du corps des Agrégés ont renouvelé leur confiance à la liste SNES-SNEP- FSU.

Nous avons 8 sièges, tous en classe normale car les 2 autres syndicats n'avaient de candidats que dans le grade de la hors classe.

Cette répartition a pour effet que nous n'avons actuellement aucun commissaire paritaire agrégé hors classe. Cet état de fait nous écarte uniquement d'éventuelles CAPA disciplinaires pour des agrégés hors classe. Nous restons bien sûr attentifs au traitement de tels dossiers.

Travail des commissaires paritaires et activité du secteur

Nous avons eu des soucis techniques qui ne nous ont pas toujours permis d'envoyer par mail ou courrier les informations aux collègues. Dans ces cas, nous appelons tous les syndiqués.

Les rapports avec l'administration ont aussi parfois été tendus du fait de désaccords majeurs quant aux modalités de communication et à la nature des informations transmises. Ce fut le cas pour la dernière CAPA d'accès au corps des agrégés puisque l'administration a refusé de transmettre les dossiers des collègues, entravant par là même le travail des commissaires paritaires. Nous avons donc refusé de siéger et contraint l'administration à revoir ses procédures de transmission d'informations.

Par ailleurs, plusieurs opérations de mailing sont généralement mises en place par le secteur pour la

notation pédagogique et administrative, l'avancement d'échelon, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, la révision de note administrative et l'accès à la hors-classe).

Bilan des CAPA

- **Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude**

Calendrier : GT 22/03/2015 / CAPA 1 : 23/03/2015 / CAPA : 31/03/2015

Les proportions de promus restent particulièrement faibles (2,4% des candidats) non seulement parce que nous sommes une petite académie mais aussi parce que les dossiers établis et présentés en CAPA ont très peu de chances d'être retenus en CAPN. Les causes en sont diverses : échelon, notes pédagogique et retard d'inspection...

Nous constatons que les propositions faites pour des disciplines qui n'étaient pas attendues par l'administration ont été retenues. Nous continuerons bien évidemment à faire des propositions mais aussi à intervenir pour que l'administration tienne compte des retards d'inspection qui lèsent les collègues.

Nous avons assuré des permanences pour accompagner les collègues dans la constitution des dossiers. Ces dispositifs devraient être reconduits.

Nombre total candidats : 124 /Nombre de promus : 3

- **Avancement hors-classe**

Après la tenue du Groupe de Travail préparatoire, le Recteur a retenu lors de la CAPA **19 candidatures sur 93 candidats** promouvables (21,5%)

Répartition des 19 proposés par échelon :

11ème échelon : 14 proposé(e)s

10ème échelon : 3 proposé(e)s

9^e échelon : 1proposé(e)

8ème échelon : 1 proposé(e)

Lors de la CAPN, début Juillet, le Ministre a promu **9 candidats** de l'académie de Martinique (85 avaient été proposés au barème et 10 hors barème).

➤ Répartition des 9 promu(e)s par échelon : **11ème échelon : 9 promu(e)s**

Nous notons l'insistance de l'administration pour l'inscription de certains collègues qui sont aux échelons 7 et 8, lauréats des concours d'inspecteurs.

Bien que cette inscription soit légale car ils bénéficient durant leur année de stage de la double carrière, leurs dossiers n'ont que très peu de chances d'être retenus en CAPN.

Nous constatons néanmoins que tous les collègues 11+ 4 proposés ont été promus contrairement à ceux proposés par l'administration. Nous réutiliserons cet argument pour favoriser l'inscription des 11+ 4 refusés en CAPA sur la liste pour la campagne 2015-2016.

- **Révision de note**

Les modifications du calendrier des campagnes de notation administrative ont perturbé la procédure et créé de la confusion. Il n'y a eu aucune requête en révision de note administrative et aucun de nos syndiqués ne nous a mandatés sur ce sujet.

SECTEUR DES CPE

Le secteur CPE s'est renforcé comme de coutume par des forces vives qui adhèrent aux valeurs et principes fondamentaux qui honorent l'action syndicale. Les CPE de l'académie ont bien intégré l'idéologie qui nous anime sur le plan de l'équité, l'égalité, la démocratie qui ne sont que des composantes de la profession.

Les responsables du secteur assument avec le plus grand dévouement les missions qui leur sont confiées même si les difficultés rencontrées demeurent nombreuses et difficiles à résoudre.

Les multiples rencontres ont été très fructueuses. En effet, le secteur a organisé quatre collectifs académiques, animés par l'ensemble de ses membres. Ces moments sont toujours des espaces d'échanges riches sur la pratique du métier.

C'est aussi l'occasion pour les élus de l'organisation de confronter leurs pratiques aux points de vue des collègues et de penser de façon plus efficiente leur défense de la catégorie.

Ces regroupements ont aussi pour objectif d'apporter des réponses aux interrogations légitimes des collègues dont beaucoup de jeunes assoiffés de connaissances sur leur pratique professionnelle au regard du droit.

Les mouvements inter et intra-académiques, notation, etc. y sont commentés, expliqués. Toutes les opérations paritaires, promotions d'échelon et de grade, argumentées.

Bien entendu, ces collectifs contribuent à renforcer les liens entre tous les collègues qui participent y compris sur le plan intergénérationnel. Tous affirment ressentir l'esprit de solidarité, de partage et de transparence qui habitent ceux qui représentent la profession. Ces éléments sont autant d'ingrédients d'unification de la profession.

Cependant, l'un des points les plus marquants, est celui des élections professionnelles. Les collègues ont fait preuve d'une détermination militante qui s'est soldé par une victoire écrasante (plus de 90%) de notre liste. Cette victoire a renforcé la cohésion et la crédibilité des élus SNES auprès de l'administration.

Dans les commissions paritaires académiques, le travail préparatoire méticuleux, la vigilance et la rigueur ont été déterminants dans le cadre de la gestion des carrières et des affectations des collègues. Les mêmes principes sont développés au sein des différents groupes de travail auxquels nous avons été associés.

Nous avons vivement regretté le faible contingent (2) de hors classe qui n'a pas permis de promouvoir tous les collègues dont l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon aurait pu justifier une juste promotion. Nous militons avec insistance pour un rattrapage lors de la prochaine campagne qui tienne compte en priorité du nombre de collègues au 11^{ème} échelon au niveau national, **mais aussi du nombre de promouvables au niveau local.**

Nos interventions, incisives mais dépourvues de toutes compromissions, nous ont confortés dans l'exigence du respect du métier de CPE en rappelant que l'institution ne peut fonctionner que dans la dualité des dimensions éducative et pédagogique. Par conséquent, le principe d'égalité de l'institution Républicaine devrait s'appliquer dans la considération du métier (égalité de traitement, respect des missions etc.) que nous savons primordiale dans un E.P.L.E.

La nouvelle circulaire du 10 août 2015 relative aux missions des CPE, fait écho auprès de tous les collègues notamment sur les 35 heures. De fait, il était prévu que nous participions à un collectif national où la question serait abordée. Malheureusement, les événements tragiques nationaux n'ont pas permis que cette instance se réunisse dans sa formation délibérante.

Cependant, notre déplacement ne fut pas inutile car nous avons pu travailler autour de ces questions préoccupantes en formation restreinte avec les

camarades de Guadeloupe et Guyane ainsi que ceux de Versailles, Paris, Nantes, Poitiers, Orléans-Tours auxquels il faut ajouter ceux du secteur national. Au centre des débats les questionnements nombreux sur l'application des 35h toutes activités comprises et la participation des CPE aux EPI dans le cadre de la réforme du collège.

C'est avec la plus grande vigilance et la plus grande détermination que le secteur CPE SNES continuera à œuvrer avec discernement sur les problématiques que rencontrent les CPE.

L'essentiel étant pour nous au SNES le respect de l'égalité, de l'équité et de la démocratie dans le secteur CPE.

SECTEUR DES NON-TITULAIRES

Le SNES a toujours eu pour tradition d'informer et d'accompagner les collègues non-titulaires.

Les élections en CCP (Commission Consultative Paritaire) des non-titulaires enseignants de 2011 ont été très mal organisées par le Rectorat (moins de 15 % de non-titulaires ont voté !). Nous n'avions pas obtenu de siège à la CCP et les non-titulaires ne pouvaient être représentés par le SNES.

En 2014, sur les deux sièges à la CCP, nous en avons obtenu un. (un titulaire + un suppléant). 30% des non-titulaires ont pu voter.

Nous sommes donc à nouveau en mesure de défendre les collègues.

Grâce à la fin des vacances enseignantes arrachée par le SNES National, nous constatons que les problèmes de paiement que connaissaient les non-titulaires de notre académie sont de moins en moins prégnants.

Un stage à l'attention des non-titulaires a même été organisé les 12 et 13 novembre 2015 avec la venue d'un militant du SNES national, Marcello ROTOLO. Une douzaine de collègues y ont participé.

Les retours concernant ce stage sont excellents.

SECTEUR DES RETRAITES

Les responsables sont les mêmes que la mandature précédente : Michel LARRIBE, secrétaire, et Maryse COFFRE, trésorière.

Vie de la Section

Ont été organisées 3 réunions de S1 en 2014 les 13 mars, 19 juin et 10 octobre et 3 en 2015 les 29 janvier, 25 juin et 08 octobre.

Le secrétaire du secteur a participé aux Assemblées Générales des responsables académiques en France en février 2014 et mars 2015. Une nouvelle A.G. est prévue en décembre 2015 au lieu du 1^{er} semestre 2016 à cause du nombre de congrès nationaux sur cette période (FSU, SNES et FGR-FP- Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique). Le S3 est intervenu sur le vieillissement annoncé de la population martiniquaise, sur l'inflation et coût de la vie non pris en compte dans les retraites...

Plusieurs sorties-détente ont été organisées par le S1 : en janvier 2014 à Ste-Marie, en juin 2014 à l'Habitation Dubuc et à la vannerie du Morne des Esses, en mars 2015 à Trinité, avec la section FGR en mai 2015 à Fonds St-Denis.

Pour favoriser le lien syndical et amical une carte de Vœux a été envoyée en Janvier.

Actions

- Du S1 : des communiqués de presse sur les revendications propres aux retraités ont été publiés (avec le S3 le 30/9/14, et le 23/11/15). En octobre 2015 des cartes-pétitions ont été envoyés aux adhérents puis au S4. Elles ont remises à l'Elysée par les 9 organisations nationales de retraités signataires.
- Le secrétaire du S1 a participé au stage en mai 2015 à Paris, sur la loi « Adaptation de la Société au Vieillissement ». La restitution a été faite auprès de la section FGR le 15 juin et auprès du S3 le 17 décembre. Il a participé aussi, à quelques exceptions près, aux réunions de la Commission Administrative Académique. Un compte rendu de toutes les réunions auxquelles il a participé, a été communiqué.
- Il a été demandé, en 2014, à la FSU-Martinique, d'examiner une demande de création d'une section locale de retraités dans cette fédération.
- Avec les sections locales de la FGR et de la FSU une lettre/mémoire datant de fin

février 2015 (revendications des retraités) a été adressée aux autorités de Martinique (parlementaires, présidents des collectivités et de l'association des maires, ainsi que le préfet). Une réunion -débat sur la Collectivité Territoriale de Martinique s'est tenue le 26 septembre 2015.

Syndicalisation

Après une chute à 28 en 2014, le nombre d'adhérents est revenu à 31. C'est appréciable car la tendance générale est bien, tant chez les retraités que chez les actifs, à une baisse des adhésions

RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat (cf. tableau en annexe) couvre les deux périodes 2013-2014 et 2014-2015.

Nous notons, comme les années précédentes et comme à l'échelle nationale, une baisse du nombre d'adhérents soit une diminution d'environ 6,1% du montant des cotisations nettes encaissées par rapport à 2013-2014.

Les dépenses se maintiennent dans l'ensemble.

-Frais de personnel :

Ces frais sont en hausse en raison de la régularisation de salaire.

-Reprographie et informatique :

Les dépenses sont en augmentation car l'ancien photocopieur, étant tombé en panne et n'ayant pu être réparé, a dû être remplacé.

-Frais de communication :

Les lignes bulletins et affranchissement ont diminué grâce notamment à l'utilisation de lettres numériques.

-Frais divers et exceptionnels :

Ces frais sont en forte hausse à cause de la vente du local. La ligne valeur comptable immeuble correspond à la dépréciation de la valeur du local.

La situation financière du S3 est maîtrisée. Il faut cependant faire preuve de prudence dans notre gestion car des dépenses liées à l'aménagement du nouveau local sont à venir.